



Absence d'une journée de travail, certificat médical obligatoire??

Par **doucelily**, le **07/07/2008** à **12:31**

bonjour,
je travail dans la restauration, j'ai été absente le dimanche 6 juillet car j'ai été malade toute la nuit et prise de vertige le matin en me levant, j'ai donc prévenu par téléphone mon employeur de mon absence. Je n'ai pas consulté de médecin car le lendemain ça allait beaucoup mieux. Seulement quand je suis arrivé ce lundi matin, mon employeur m'a demandé un certificat médical pour la veille et comme je n'en avais pas, il m'a dit de rentrer chez moi et de ne revenir que lorsque j'en aurai un. Du coup je perds deux jours de travail, a-t-il le droit de faire ça? On m'a dit que c'était au bout de trois jours qu'il pouvait demander un certificat.. je suis perdue et en colère car je suis toujours là quand ils ont besoin d'un service, je suis toujours à l'heure voire même en avance et je rate une journée et là c'est le drame, à croire que l'on a pas le droit de se sentir mal!!
merci d'avance pour votre réponse!
bien à vous..